

Commission d'aménagement du territoire de la Communauté Métropolitaine de Québec (CMQ)

Mémoire présenté par le Groupe d'Accès à la Montmorency (GAM) lors de la consultation publique de la CMQ, sur son Schéma d'aménagement et de développement

Mesdames Messieurs

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) exprimait dans sa Vision stratégique du développement sa volonté de « multiplier les points d'accès publics au fleuve et autres plans d'eau de l'agglomération »¹. Afin de développer un réseau vert et bleu d'accès publics sur les rivières de la communauté Métropolitaine de Québec. Le Groupe d'accès à la Montmorency (GAM) a répondu positivement à cette invitation de la CMQ en créant , depuis 1999, deux accès aux rivières De l'Île et Montmorency situés dans la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval.

La vision avant-gardiste des membres du GAM portée par une détermination inflexible, nous à permis jusqu'à ce jour, avec des fonds populaires, d'acheter, de financer et d'aménager deux sites ouvert gratuitement au grand public, et destiner à la pratique d'activités liées à l'eau, tel la natation, la pêche, les sports d'eau vive, etc. Via une entente avec un grand propriétaire, le GAM ouvrira, sur la rivière montmorency, au printemps 2008 un troisième accès destiner aux adeptes des sports d'eau vive.

Aujourd'hui le GAM souhaite que ces deux propriétés, soient inscrites dans les documents officiels de planification du territoire tel, le schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la CMQ, indiquant clairement la volonté du milieu de retrouver l'accès aux rivières de la région.

On se souviendra que le GAM, est un organisme à but non lucratif, dont le mandat est de créer des accès publics sur les rivières de l'Île et Montmorency et qui a réussi à mobiliser un grand nombre de personnes, de corporations et de fondations à travers le Québec et le Canada pour développer, ici chez nous, dans la périphérie de la capitale, des accès publics à nos rivières. Cette vision qui émane d'amateurs de plein air pratiquant des sports d'eau vive et très sensible au développement durable de notre société, progresse rapidement et se répand ailleurs au Québec. En effet, la privatisation quasi total des rives des rivières périphériques au milieu urbanisé nous renvoi à un problème majeur de perte collective du milieu et ce partout sur l'ensemble du territoire québécois.

Nommer *chemin qui marche* par les premiers habitants du Québec nos rivières sont aujourd'hui en voie de devenir un simple prolongement des banlieues où il devient impossible de circuler. La privatisation des rives ne se limite pas qu'à l'accessibilité direct au cours d'eau, elle rend aussi impossible l'utilisation d'anciens sentiers de portage même si ces derniers sont reconnues depuis des années et représente la seul façon de franchir un obstacle à la navigation. L'utilisation des rivières comme voie de circulation fait partie intégrante de notre patrimoine national. Sans ces dernières, le développement de notre société aurait été impossible, elles furent les routes de nos

¹ CMQ, Vision Stratégique Du Développement Du Territoire De La CMQ, CMQ, Québec, 2005, p.13

ancêtres pour l'exploration et le développement du continent. Aujourd'hui la pratique des sports d'eau vive perpétue, à sa façon, la période des voyageurs et rend vivant un mode de vie qui a tant marqué notre histoire. Tout comme les vieilles pierres de nos villes, l'usage des rivières comme voie de circulation, représentent une dimension indéniable de notre patrimoine collectif et plus particulièrement dans une ville du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le statut particulier que nous confère l'UNESCO dépasse largement les murs du vieux Québec et nous incite à la préservation de notre patrimoine. Par l'œil de l'UNESCO la planète observe notre ardeur et notre efficacité à mettre en valeur notre patrimoine.

La perte accélérée de la majorité des accès publics aux rivières de la région commande une intervention rapide et soutenue de la part de la société. Face à cette situation, le GAM réagit vigoureusement à l'intérieur de ses faibles moyens en mettant gratuitement à la disposition du public deux accès de rivière. A l'instar des pays scandinaves qui ont su conserver malgré les années, de grands réseaux de sentiers pour la marche et le ski de fonds, il est urgent de s'inspirer de model étranger ou locaux, comme le sentier canadien, ou la route bleue et de développer un plan d'action visant l'aménagement d'un réseau vert et bleu sur les rivières de notre région.

Nous invitons les trois paliers de gouvernement locaux à prendre clairement action afin de mettre en valeur les rivières de l'agglomération. Au même titre que le fleuve St-Laurent, les rivières du territoire de la CMQ, doivent faire l'objet d'une intervention prioritaire visant l'accessibilité grand public à l'usage de l'eau et le développement des sports d'eau vive dans une approche de développement durable , le schéma d'aménagement et de développement doit traduire clairement cette volonté.

Le Groupe d'Accès à la Montmorency offre toute sa collaboration pour le développement d'un réseau vert et bleu sur les rivières de la région.

Le Groupe d'Accès à la Montmorency automne 2007